

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Ce présent rapport décrit et commente le budget de la commune de Les Pieux pour l'exercice 2024. Celui-ci s'inscrit dans les orientations budgétaires qui vous ont été présentées et détaillées lors de la dernière séance du conseil municipal.

1. L'équilibre budgétaire

Le budget primitif 2024 s'équilibre à **13 682 800,00 €** de la façon suivante :

	Exercice 2024 en €	Restes à Réaliser en €	Résultat Reporté en €	Total en €
Dépenses de fonctionnement	5 570 000,00 €			5 570 000,00 €
Dépenses d'investissement	5 579 583,49 €	2 533 216,51 €		8 112 800,00 €
Total des dépenses	11 149 583,49 €	2 533 216,51 €		13 682 800,00 €
Recettes de fonctionnement	3 531 351,18 €		2 038 648,82 €	5 570 000,00 €
Recettes d'investissement	3 635 807,25 €	1 753 868,00 €	2 723 124,75 €	8 112 800,00 €
Total des recettes	7 167 158,43 €	1 753 868,00 €	4 761 773,57 €	13 682 800,00 €

2. La section de fonctionnement et ses principaux ratios

La section de fonctionnement s'élève à 5 570 000,00 € soit une hausse de 487 270 € (9,59%) par rapport au BP 2023.

2.1. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Le tableau ci-après reprend les inscriptions budgétaires de 2023 ainsi que les propositions pour l'année 2024.

Vue d'ensemble		Budget Primitif 2023 (en €)	Budget Primitif 2024 (en €)	Variation de BP à BP (en €)
DEPENSES		5 082 739	5 570 000	+ 487 270
011	Charges à caractère général	1 316 530	1 274 360	-42 170
012	Charges de personnel	1 680 000	1 750 000	+ 70 000
014	Atténuation de produits	31 000	30 000	-1 000
65	Autres charges de gestion courante	1 737 676,91	2 179 240	+441 563,09
66	Charges financières	21 500	15 000	-6 500
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0
68	Dotations aux provisions, dépréciations		400	+400
042	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>295 032,09</i>	<i>320 000</i>	<i>24 967,91</i>
RECETTES		5 082 739		+ 487 270
013	Atténuation de charges	45 000	50 000	+5 000
70	Produits des services	128 000	152 500	+24 500
73	Impôts et taxes	915 466	1 041 151	+125 685
731	Fiscalité locale	1 022 789	1 081 750	+58 961
74	Dotations, subventions et participations	886 529	828 500	-58 029
75	Autres produits de gestion courante	128 510	310 000	+181 490
76	Produits financiers	21 000	15 000	-6 000
77	Produits exceptionnels	648,90	1 092,18	+443,28
042	Opération ordre de transfert entre sections	51 358	51 358	=
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>1 883 438,10</i>	<i>2 038 648,82</i>	<i>+155 210,72</i>

Les principaux ratios financiers (par habitant) :

Ratios	BP 2023	BP 2024	Variation
Dépenses réelles de fonctionnement/pop *	1 447,31€	1 587,06€	+139,75 €
Recettes réelles de fonctionnement/pop**	951,62€	1 051,99€	+100,37 €
Dotation Globale de Fonctionnement/pop****	158,40€	164,75€	+6,35 €

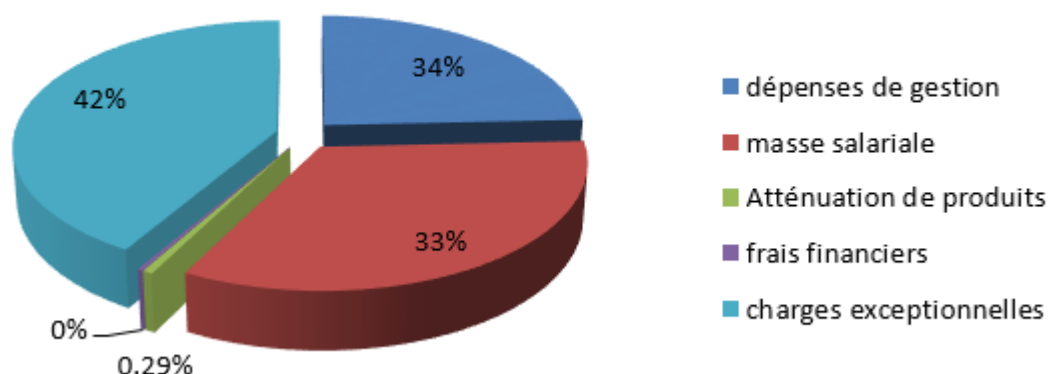
*ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépenses de fonctionnement que représente un habitant de la commune

**ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant de la commune

***ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la commune

2.2. Dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement (hors écritures d'ordre) :



Chapitre 011 – Charges à caractère général

Au sein de ce chapitre sont prévues toutes les dépenses liées au fonctionnement des services (prestations de services, fluides, vêtements de travail, formation des agents, entretiens de bâtiment, etc...).

Il est proposé de retenir un montant de 1 274 360 €, soit - 42 170 € qu'au Budget Primitif 2023 (- 3,20%). Les dépenses ont été évaluées en fonction du compte administratif 2023 et des prévisions des fluctuations des prix en prenant notamment en compte :

- La baisse du prix de l'électricité,
- L'augmentation du prix du gaz,
- L'augmentation du carburant,
- L'augmentation du prix des matériaux nécessaires à l'entretien des bâtiments et de la voirie

Les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments ont fait l'objet d'un arbitrage en fonction des priorités et de la maîtrise des dépenses.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les dépenses de personnel constituent une part essentielle du budget, leur maîtrise demeure donc un enjeu majeur.

Le chapitre des dépenses du personnel connaîtra une sensible augmentation due notamment à :

- L'augmentation du point d'indice de juillet 2022 en année pleine,
- Plusieurs augmentations du traitement minimum de la fonction publique pour l'aligner sur le SMIC,
- L'harmonisation du régime indemnitaire depuis avril 2023,
- Des remplacements congé maternité et maladie,
- L'embauche d'un agent à 28h/semaine pour la tenue de la station biométrique.

L'impact sur ce chapitre devrait être d'environ 70 000 €, soit +4,17%, pour la collectivité ce qui amène à la prévision d'inscription budgétaire à 1 750 000 € pour 2024.

Chapitre 014 – Atténuation des produits

Les contributions au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communale (FPIC) devrait être constant sur 2024 autour de 30 000 €.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

A ce chapitre sont inscrites les subventions versées à différents organismes (CCAS, associations) ainsi que les indemnités aux élus.

Les subventions aux associations constituent des charges importantes pour la commune, il est prévu une légère hausse de l'enveloppe allouée.

On retrouve également au sein de ce chapitre la participation aux coupons de cinéma et les bourses aux permis.

Ce chapitre s'élève à 2 179 240 € soit une augmentation de près de + 441 563,09 d'euros qui s'explique par l'équilibre de la section de fonctionnement.

Chapitre 66 – Charges financières

Une baisse de 6 000 € est à prévoir sur ce chapitre du fait de la fin des emprunts grand chantier.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

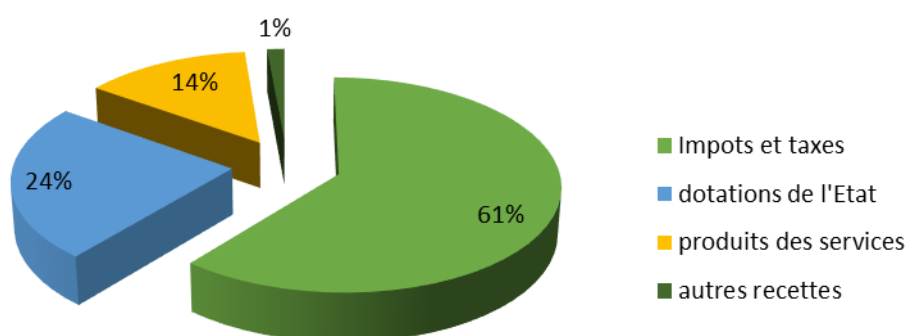
Avec le changement de nomenclature M57, on retrouve seulement les dépenses relatives aux titres annulés (1000€).

Chapitre 042 – Dépenses d'ordre

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 320 000 €, elles abondent la section d'investissement.

2.3. Recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement :



Chapitre 013 – Atténuation des charges

Ce chapitre correspond aux recettes de l'assurance maladie et aux remboursements perçus pour les activités syndicales des agents. Ce chapitre budgétaire reste complexe à évaluer car il dépend notamment des arrêts maladie des agents.

Chapitre 70 – Produits des services (régies, occupation du domaine public)

Les tarifs restent stables et les recettes de ce chapitre ont été prudemment estimées. Sur ce chapitre est également prévue la recette du coût de l'agent mis à disposition du CCAS et de l'agent mis à disposition du camping.

Chapitres 73 et 731– Impôts, taxes et fiscalité locale

Ces ressources constituent plus de 50% des recettes de fonctionnement de la commune et incluent les attributions de compensation du Cotentin. Seul le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires augmentera légèrement (+0,59 point), les autres taux resteront inchangés. Une hausse des valeurs locatives (+3,9%) augmentera les produits de la fiscalité directe.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre comprend notamment les dotations de l'Etat dont la DGF.

La dotation globale de fonctionnement :

A l'heure où ces lignes sont rédigées, les montants qui seront attribués dans le cadre de la DGF ne sont pas encore fournis.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Dans ce chapitre sont perçues les recettes des locations des différents logements, bureaux, camping de la Forgette, salles, etc. Elles varient en fonction des besoins des partenaires et sont difficilement prévisibles.

Chapitre 76 – Produits financiers

Sur ce chapitre nous percevons la participation d'EDF concernant la part des intérêts des emprunts.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Les recettes attendues à ce chapitre correspondent pour l'essentiel à des remboursements d'assurances suite à des sinistres et aux cessions de biens.

3. La section d'investissement et ses principaux ratios

La section d'investissement s'équilibre à 8 112 800,00 €.

3.1. **Vue d'ensemble de la section d'investissement**

Le tableau ci-après reprend les inscriptions budgétaires de 2023 ainsi que les propositions pour l'année 2024.

Vue d'ensemble		Budget Primitif 2023 (en €)	Budget Primitif 2024 (en €)
DEPENSES		8 646 261,00	8 112 800,00 €
20	Immobilisations incorporelles	21 300,00	251 651,60
204	Subventions d'équipement versées	231 358,00	301 358,00
21	Immobilisations corporelles	168 915,00	1 011 945,00
23	Immobilisation en cours	2 383 300,00	984 057,00
16	Remboursement en capital de la dette	3 432 841,80	2 921 713,89
040	<i>Amortissement eaux pluviales</i>	<i>51 358,00</i>	<i>51 358,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>422 626,88</i>	<i>57 500</i>
	<i>Opérations patrimoniales – Bourse aux arbres</i>	<i>3 201,50</i>	
	Restes à réaliser	1 931 359,82	2 533 216,51
RECETTES		8 646 261,00	8 112 800,00 €
13	Subventions d'équipement	1 774 377,61	1 678 307,25
16	Emprunts	1 620 000,00	1 520 000,00
10	FCTVA/Taxe Aménagement	85 000,00	60 000,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>295 032,09</i>	<i>320 000,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>422 626,88</i>	<i>57 500,00</i>
	<i>Opérations patrimoniales – Bourse aux arbres</i>	<i>3 201,50</i>	
	Restes à réaliser	1 985 007,17	1 753 868,00
	Résultat reporté	2 461 015,75	2 723 124,75

3.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des travaux structurants réalisés pour entretenir et développer les équipements de la ville et pour le remboursement de la dette.

Le volume des investissements pour 2024 s'établirait à près de 2 millions d'euros hors remboursement de la dette et écritures d'ordre.

La municipalité s'inscrit dans une démarche pluriannuelle d'investissement. Quelques grands projets sont prévus pour l'année 2024 :

- Poursuite du projet de fusion médiathèque centre multimédia	400 000 €
- Sécurisation Côte des Isles	700 000 €
- Réhabilitation ancienne crèche	640 000 €
- Etude de déplacement urbain	46 000 €
- Création d'un skatepark	65 000 €
- Fusion de deux salles de réunion au CAVV	50 000 €
- Changement du système de chauffage à la salle polyvalente	40 000 €

Les restes à réaliser pour l'année 2023 s'élèvent à 2 533 216,51€.

3.3. Recettes d'investissement

Les recettes 2024 pour financer les nouveaux investissements sont :

- | | |
|--|-------------|
| - FCTVA | 30 000 € |
| - Taxe d'Aménagement | 30 000 € |
| - Emprunt | 1 520 000 € |
| - Médiathèque : | |
| o DETR : 300 000€ | |
| o Département (CPS) : 360 000 € | |
| o DRAC : 60 000 € | |
| - MAM : | |
| o DETR : 185 000€ | |
| o Département (CPS) : 195 000€ | |
| - Sécurisation de la Côte des Isles : | |
| o EDF : 325 000 € | |
| o DETR : 100 000 € | |
| o FDC : 105 000 € | |
| o Département (amendes de police) : 12 800 € | |
|
 | |
| - Etude de déplacement urbain : | |
| o Département : 14 500€ | |

Les restes à réaliser 2023 s'élèvent à 1 753 868,00 €